



RANDONNEURS ST MARTINOIS

Maison des Associations

Place Michaud

13310 SAINT MARTIN DE CRAU

Enregistrement s/Préfecture n° 4663 v 914 S

Affiliation à la FFR n° 01103

Mail : randonneurs.stmartinois@gmail.com

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

Nom de l'association : Les Randonneurs Saint-Martinois

Adresse du siège social : Maison des Associations, Place Michaud – 13310 SAINT-MARTIN DE CRAU

Téléphone : 06.24.71.50.94

E-mail : randonneurs.stmartinois@gmail.com

Le 19 septembre 2025, les membres de l'association « Les Randonneurs Saint-Martinois » se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la Présidente, dans la Salle « Aqui Sian Ben » - Rue des Compagnons à SAINT MARTIN DE CRAU (13310).

Il a été établi une feuille de présence signée par les membres en leur nom propre ou en tant que mandataire avec un pouvoir valable.

L'assemblée était présidée par Françoise Valentin Présidente de l'association.

Elle était assistée de Dominique Nestoret, le Vice-président.

Plus de la moitié des membres étaient présents ou représentés. L'assemblée a donc pu valablement délibérer.

En préambule, la Présidente a donné la parole à Monsieur Frédéric Imbert (Adjoint Délégué aux Sports) qui, accompagné de Monsieur Yves Caminade (Conseiller Municipal et Délégué aux Associations), tous deux représentants de la Mairie, nous ont fait l'honneur de leur présence.

L'ordre du jour a été rappelé par le Vice-président :

- Rapport Moral
- Compte-rendu d'Activités
- Rapport Financier
- Budget Prévisionnel
- Tarif des cotisations (licence, assurance, participation club)
- Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration
- Modification Règlement Intérieur
- Participation aux dépenses de trajets (co-voiturage)
- Questions diverses.

Il a été fait lecture des différents rapports, Rapport moral, Compte-rendu d'activité, Rapport financier et Budget prévisionnel. Ces rapports sont joints en annexe.



RANDONNEURS ST MARTINOIS

Maison des Associations

Place Michaud

13310 SAINT MARTIN DE CRAU

Enregistrement s/Préfecture n° 4663 x 914 S

Affiliation à la FFR n° 01103

Mail : randonneurs.stmartinois@gmail.com

Au cours de la présentation, tous les rapports ont été mis aux voix, conformément à l'ordre du jour :

- **Rapport moral :**

L'assemblée générale adopte le rapport moral à l'unanimité.

- **Compte-rendu d'activités :**

L'assemblée générale adopte le Compte-rendu d'activités à l'unanimité.

- **Rapport financier :**

L'assemblée générale adopte le Rapport financier à l'unanimité.

- **Budget prévisionnel :**

L'assemblée générale adopte le budget prévisionnel à l'unanimité.

- **Tarif des cotisations :**

Le montant des cotisations pour la saison 2025/2026 est inchangé et est proposé comme suit : 51 euros pour une personne seule, 102 euros pour une famille et 20 euros pour une personne licenciée dans un autre club de randonnées.

L'assemblée générale adopte le montant des adhésions à l'unanimité.

- **Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration :**

Dans le cadre du renouvellement par tiers du CA, les membres sortants et se représentant sont : Gilles BRUN, Ghyslaine COLOMBET, Christiane GALLIAND.

Mme Béatrice HUETTER présente sa candidature pour intégrer le conseil d'administration.

L'assemblée générale adopte cette résolution à l'unanimité.

- **Modification Règlement Intérieur :**

Après lecture des changements apportés au règlement intérieur :

- Certificat médical à fournir par les nouveaux adhérents ou toute personne ayant répondu au moins un 'non' au questionnaire de santé à remplir lors de renouvellement de licence.
- En cas d'accident, l'adhérent doit faire une déclaration auprès de l'assurance de la FFRandonnée dans un délai de 10 jours ouvrés.

L'assemblée générale adopte les modifications à l'unanimité.

- **Participation aux dépenses de trajets (co-voiturage) :**

Proposition est faite de porter la participation aux dépenses de trajets à 0,3€ par km parcouru lors des sorties et des séjours, et de les répartir entre tous les passagers du véhicule (chauffeur compris).

L'assemblée générale adopte cette résolution à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h30.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par la Présidente.

A SAINT-MARTIN DE CRAU, le 19 septembre 2025

La Présidente
Françoise VALENTIN